



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 4 DECEMBRE 2023**

Effectif statuaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS : AUGEREAU Line, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAUULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine

EXCUSES : DUPUY-CHANET Marie-Laure donne pouvoir à Véronique DROUIN, WARY Grégory donne pouvoir à Samuel GESTRAUD

ABSENTS : JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Samuel GESTRAUD

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2023-65 du 04-12

ASSURANCE STATUTAIRE

Monsieur le Maire quitte la salle, il ne participe ni au débat, ni au vote.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

CONSIDERANT la proposition faite par la société SMACL,

	Taux Collectivité (30 jours de franchise pour la maladie ordinaire)
Agents CNRACL	6.73 %
Agents IRCANTEC	1,30 %

Monsieur le 1er adjoint, Yann LAPEYRONIE, propose au conseil municipal de valider la proposition de la SMACL avec une franchise de 30 jours pour la maladie ordinaire.

Après un vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de la SMACL avec une franchise de 30 jours pour la maladie ordinaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Secrétaire de Séance

Samuel GESTRAUD

Etriché, le 5 décembre 2023

Le Maire

David LAGLEYZE

